



# Diagramme de décision pour la reprise du parc installé des bornes EVBox

# Diagramme de décision pour la reprise du parc installé des bornes EVBox

Dans le cadre d'une reprise du parc installé des bornes EVBox, voici le schéma avec diagramme de décision, les exigences et bonnes pratiques pour vous accompagner dans votre démarche.

Que ce soit la gestion d'un réseau de bornes existant ou la reprise d'un parc, un certain nombre de responsabilités incombe aux propriétaires de bornes et au mainteneur ou à l'exploitant, ces exigences se retrouvent renforcées avec l'entrée en vigueur en juillet 2022 des deux arrêtés du 27 octobre 2021.

Exigences et bonnes pratiques : EVBox vous rappelle l'essentiel en quelques points !

## Gestion de la base installée

- Le propriétaire du réseau doit :
  - Souscrire un contrat de maintenance préventive et curative  
*Attention : ce contrat doit prendre en compte les pièces détachées, l'accès à l'assistance EVBox (si borne(s) hors garantie), la formation des mainteneurs*
  - Collecter et archiver les rapports de mise en service, de maintenance préventive et tous les rapports d'intervention corrective
  
- Le mainteneur / exploitant doit :
  - Constituer un stock tampon de pièces détachées sur la base des recommandations EVBox
  - Désigner un référent technique DC au sein de la société par tranche de 20 techniciens mainteneurs (obligation réglementaire). Celui-ci devra suivre une formation EVBox DC avancée.
  - Souscrire l'offre d'assistance EVBox pour toutes les bornes hors garantie.

## Reprise d'un réseau existant de bornes EVBox

- En phase d'appel d'offre :
  - Le propriétaire du réseau doit :
    - Suivre les recommandation EVBox dans la constitution de son cahier des charges
    - En cas de changement de logiciel de supervision, contacter EVBox afin d'obtenir la liste des logiciels compatibles, en précisant la présence d'un TPE ou non.
    - S'assurer d'avoir en sa possession toutes les informations relatives aux bornes et son historique (num. de série, état de la garantie, rapports de mise en service/maintenance/intervention, version de firmware de la borne).
    - Demander au mainteneur actuel d'effectuer une visite de chaque site afin d'établir un état des lieux de sortie selon les recommandations d'EVBox.
  - Le mainteneur / exploitant doit :
    - Contacter EVBox pour inclure dans son chiffrage tous les coûts de maintenance (pièces détachées, accès à l'assistance EVBox, procédures de maintenance préventive, etc.) et se renseigner sur la formation.
  
- En phase de déploiement :
  - Le propriétaire du réseau doit :
    - Fournir au nouveau mainteneur sélectionné tout l'historique de son parc (num. de série, état de la garantie, rapports de mise en service/ maintenance /intervention).
    - Le propriétaire doit fournir les versions de FW actuellement sur son parc de bornes
  - Le mainteneur / exploitant doit :
    - S'assurer que chaque technicien amené à intervenir sur les bornes soit individuellement formé et certifié EVBox.
    - Effectuer une visite de chaque site afin d'établir un état des lieux d'arrivée selon les recommandations d'EVBox.  
Prévoir lors de cette visite, la mise à jour de toutes les bornes avec la dernière version firmware compatible (contacter le DC Support)
    - Dans le cadre du changement de logiciel de supervision, effectuer un test sur un site pilote avant un déploiement sur l'ensemble du parc.  
Attention : en cas de présence d'un TPE, prévoir un délai supplémentaire pour la configuration.

# Handover from old to new CPO, including back-end, payment terminal, corrective and preventive maintenance, spare parts management.

